Association Des Experts-Comptables des Alpes

Intitulé de la formation :	**Actualisation des connaissances fiscales**
Date :	**16 novembre 2021**
Formateur :	**Arielle NOWAK**

Cycle :	**Collaborateurs**
Positionnement à l'entrée : - **Public et niveau requis :**	**Collaborateur, expert-comptable**
Prérequis :	**Aucun**

Objectif opérationnel :
Appréhender les principales nouveautés fiscales issues de la jurisprudence, de la doctrine administrative et des textes de loi ou réglementaires ainsi que leurs conséquences pour les entreprises et les particuliers.

Contenu de la formation :
Le contenu de cette formation peut être modifié en fonction des évolutions réglementaires

Fiscalité des entreprises

- Résultat fiscal
  - Exonération et permanence des soins
  - Amortissement des fonds de commerce
  - JEI et CIR
- Crédits d'impôts professionnels
  - CIR
  - CI rénovation énergétique dans les PME
- Plus-values professionnelles

TVA

- TVA immobilière : du nouveau !
- TVA sur les loyers
- TVA déductible sur les acquisitions de véhicules
- Mise en place de la facturation électronique à compter du 01/01/2024

Fiscalité des particuliers

- Impôt sur le revenu
  - Taxation des « management packages » en salaires
  - Revenus fonciers
- Plus-values

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

Association Des Experts-Comptables des Alpes

    - Cessions de titres et écarts de change
    - Report d'imposition en présence d'une soulte
    - Plus-values immobilières
- Patrimoine
    - ISF et imposition des époux
    - Caractère animateur de la société holding
    - Abus de droit fiscal

Projet de loi de finances 2022

Divers

Moyens pédagogiques et techniques :
Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au minimum avant le jour de la formation.

Modalités de formation :
- Formation en présentiel

Modalités de suivi et d'évaluation :
- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire à la fin de la formation

Modalités d'organisation :
- **Lieu** : hôtel Mercure, 34 avenue de Verdun, 38240 Meylan
- **Durée :** 4h00
- **Horaire** : de 14h à 18h00
- **Groupe** : 30 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs** : 50 € HT / 60 € TTC par personne

Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

Association Des Experts-Comptables des Alpes

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation et sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus et dure 1h.
- Parking : tous nos ERP ont des parkings gratuits

Engagements :

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/)

Contacts :

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent

Association Des Experts-Comptables des Alpes

Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période d'avril à septembre 2021 :

Nos stagiaires jugent que :

99%

De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.

97%

La pertinence des exemples et cas pratiques aborder sont excellentes ou bonnes.

97%

L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.

Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent